

## Un nouveau regard sur le développement humain



M. A. Portier

**Les exigences actuelles du développement durable, les dommages causés à l'environnement amènent la société à questionner le concept de développement humain et de croissance économique d'après-guerre. Un nouveau regard s'impose, ainsi que de nouveaux outils d'évaluation.**

Après la Deuxième Guerre mondiale, le concept de développement prend une grande importance. Mesuré à partir du produit national brut (PNB) ou du produit intérieur brut (PIB), le développement d'un pays se définit par la croissance du revenu de la population. Ce type de croissance, qui suppose une augmentation de la production de biens courants par habitant, entraîne, à terme, l'épuisement des ressources naturelles.

Les concepts de croissance et de développement sont donc associés.

Toutefois, si la croissance, d'ordre quantitatif, se traduit par des grandeurs économiques, le développement, d'ordre qualitatif, va au-delà de la simple croissance. Aujourd'hui, le développement correspond à une amélioration de la qualité de vie d'une population, à une organisation de la structure du système productif, à un changement dans la qualification de la main-d'œuvre, aux

changements de pratiques et de mentalités des citoyens et de la société toute entière. Il doit aussi prendre en considération le niveau d'urbanisation, d'alphabétisation et de culture, ainsi que la réduction des inégalités en général (diminution du chômage et de la pauvreté de la population, augmentation de l'espérance de vie).

### À la recherche d'indicateurs qui caractérisent une dimension plus « humaine »

À partir des années 1960, le concept de développement intègre une perspective dynamique, suggérant des objectifs à atteindre et des orientations pour y parvenir. De nouveaux outils de suivi et d'évaluation doivent se mettre en place.

La notion de **développement humain** s'appuie sur les articles 22 et suivants de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 :

Art. 22 – Toute personne [...] a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité [...].

Art. 23 – Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.[...]

Art. 24 – Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.[...]

Art. 25 – Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Art. 26 – Toute personne a droit à l'éducation. [...] L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations unies pour le maintien de la paix

Art. 27 – Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

## L'IDH de l'Île-de-France et des pays développés en 2003

	IDH
- Île-de-France	<b>0,969</b>
1 Norvège	0,963
2 Islande	0,956
3 Australie	0,955
4 Luxembourg	0,949
5 Canada	0,949
6 Suède	0,949
7 Suisse	0,947
8 Irlande	0,946
9 Belgique	0,945
10 États-Unis	0,944
11 Japon	0,943
12 Pays-Bas	0,943
13 Finlande	0,941
14 Danemark	0,941
15 Royaume-Uni	0,939
<b>16 France</b>	<b>0,938</b>
17 Autriche	0,936
18 Italie	0,934
19 Nouvelle-Zélande	0,933
20 Allemagne	0,930
21 Espagne	0,928
22 Hong-Kong - Chine	0,916
23 Israël	0,915
24 Grèce	0,912
25 Singapour	0,907
- Nord Pas-de-Calais	<b>0,905</b>
26 Slovaquie	0,904
27 Portugal	0,904
28 Corée du Sud	0,901
29 Chypre	0,891
30 Barbade	0,878
31 République Tchèque	0,874
32 Malte	0,867
33 Brunei Darussalam	0,866
34 Argentine	0,863

À la fin des années 1980, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) propose de mesurer le niveau de développement humain. Les trois indicateurs du PNUD sont nés dans un contexte de mise en cause d'un certain nombre de concepts et d'indicateurs, tels que le PIB. L'indicateur de développement humain (IDH), l'indicateur de pauvreté humaine (IPH) et l'indicateur de participation féminine à la vie économique et politique (IPF) tendent à situer l'Homme au centre du dispositif du développement, tout en intégrant la dimension socio-économique.

À l'origine, l'indicateur de pauvreté humaine a été conçu en deux versions, une pour les pays dits développés, l'autre pour les pays en développement. Dans sa version adaptée aux pays développés (IPH-2), il cherche à mesurer le niveau de pauvreté au sein d'une société avec des paramètres complémentaires à sa définition monétaire, comme les inégalités d'accès à la santé, à l'emploi ou encore à l'éducation.

L'indicateur de participation féminine à la vie économique et politique (IPF) introduit la dimension (in)égalitaire de genre comme partie prenante du niveau de développement d'un



L'espérance de vie à la naissance varie considérablement selon les zones géographiques. L'hétérogénéité des situations et des outils statistiques ne facilite pas la comparabilité internationale.

pays. Il s'agit, pour les experts du PNUD, de calculer le taux de participation des femmes aux processus de décision et de développement et de le comparer à celui des hommes. Là encore, la question des inégalités est abordée sous un angle pluriel.

Quant à l'IDH, la présente *Note rapide* vise précisément à le présenter plus en détails.

### L'indicateur de développement humain (IDH)

Élaboré à la fin des années 1980, l'indicateur de développement humain est un indicateur synthétique élaboré par les experts du PNUD. L'objectif des Nations

unies consistait alors à proposer une vision du développement humain qui ne se limite pas aux indicateurs monétaires traditionnels. Cet indicateur intègre trois dimensions : le niveau de vie (PIB/habitant), le niveau d'instruction (taux d'alphabétisation des adultes et taux de scolarisation) et la santé de la population (espérance de vie à la naissance). Pour rendre pertinentes les comparaisons internationales, ces données chiffrées doivent être normalisées en indices. Des valeurs maximale et minimale, comprises entre 0 et 1, ont donc été fixées pour chaque dimension. L'IDH est la moyenne des trois indices ainsi obtenus (niveau de vie, instruction et santé).

La Mipes<sup>(1)</sup> et l'IAU Île-de-France ont testé une déclinaison régionale de l'IDH en Île-de-France.

L'Île-de-France se caractérise par un très haut niveau de développement humain, parmi les plus élevés au monde. Cependant, les

### L'indicateur de développement humain (IDH)

Dimensions du développement humain	Indices choisis	Valeur minimum	Valeur maximum	Mode calculatoire des sous-indices (entre 0 et 1)	Mode calculatoire des indices (entre 0 et 1)
1. Longévité et santé	Espérance de vie à la naissance	25 ans	85 ans	-	Indice d'espérance de vie = (espérance de vie - 25) / (85 - 25)
	Taux d'alphabétisation des adultes (1/3)	0 %	100 %	Indice d'alphabétisation = Taux d'alphabétisation des adultes/100	Indice de scolarisation = Taux brut de scolarisation/100
2. Savoir	Indice d'instruction = 2/3 (indice alphabétisation) + 1/3 (indice scolarisation)	Taux brut de scolarisation (2/3)	0 %	100 %	
	PIB/habitant (PPA)	100 US\$	40.000 US\$	-	Indice de PIB = [log (PIB/hab) - log (100)] / [log (40 000) - log (100)]

IDH = (indice d'espérance de vie + indice d'instruction + indice de PIB) / 3

(1) Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France (conseil régional d'Île-de-France).

(2) Le PIB, utilisé dans le calcul de l'IDH, est particulièrement élevé en Île-de-France. Cela est dû à l'attraction économique qu'exerce la capitale. Cependant, il ne reflète pas très fidèlement le niveau de vie des habitants. Il en va de même pour le taux de scolarisation, très élevé en Île-de-France du fait du grand nombre d'établissements scolaires et, surtout, universitaires.

chiffres sont à interpréter avec prudence, car les modes de calcul de l'IDH, fondés sur l'utilisation de données statistiques internationales, sont peu adaptés à une application régionale<sup>(2)</sup>.

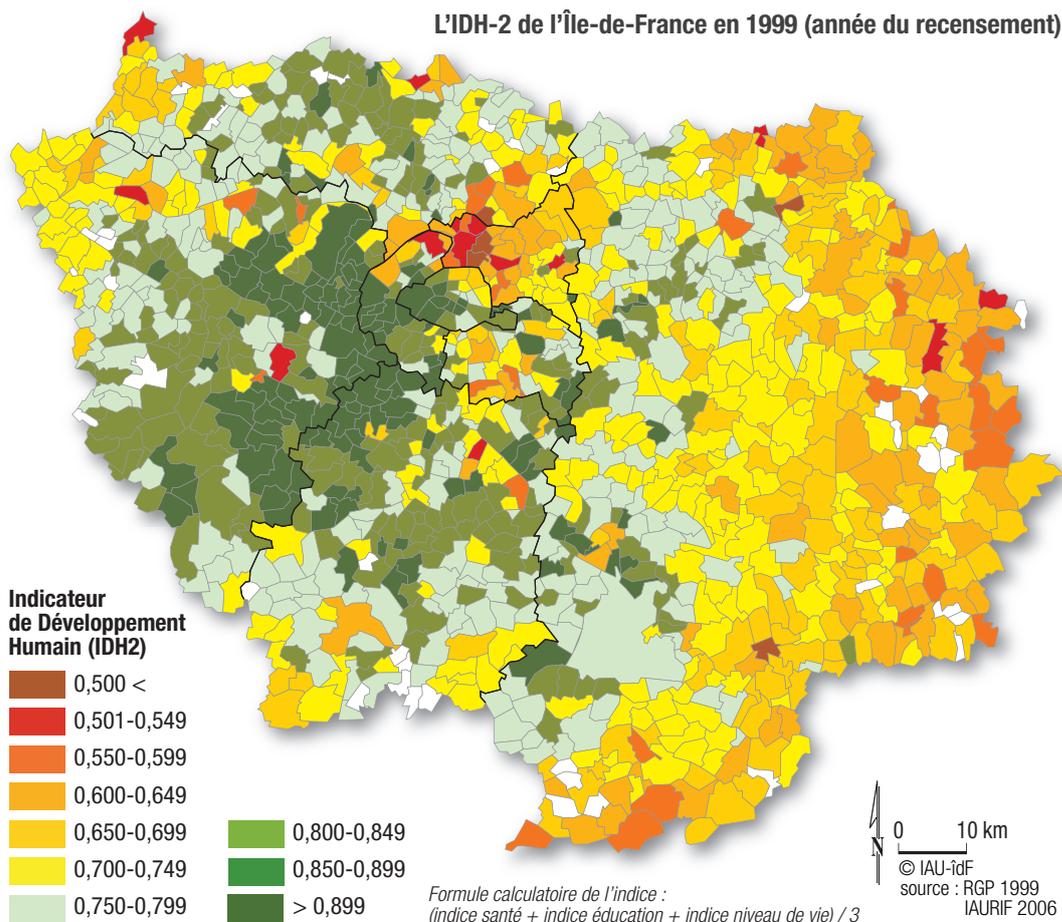
Afin de contourner ces difficultés, il a été proposé de calculer un IDH alternatif pour la région Île-de-France, l'IDH-2. Cet indicateur reprend les mêmes dimensions que l'IDH (niveau de vie, instruction, santé) avec des données plus pertinentes au niveau local et disponibles à l'échelle communale. En adaptant le mode de calcul d'origine, l'IDH-2 permet d'illustrer la répartition inéquitable du développement humain sur le territoire régional.

Plus que le « développement humain », cet indicateur traduit une « configuration sociale » de la population et permettra de dégager les tendances d'évolution des trois indices sur le territoire (l'espérance de vie à la naissance, la part de la population de plus de 15 ans non scolarisée et diplômée, la médiane des revenus fiscaux des ménages par unité de consommation).

Cet indicateur pourra être calculé annuellement, quand le recensement rénové sera opérationnel. Il permettrait d'opérer des comparaisons sur le territoire national, avec la nécessité d'explicitier les choix des taux « plafond » et « plancher » pour la normalisation des données, et de mesurer les conséquences du choix d'indicateurs alternatifs sur les évolutions ou les disparités observées.

### Intérêt et limites des indicateurs synthétiques

Trois étapes importantes sont au centre de la construction d'indicateurs synthétiques régionaux : le choix des indices et leur définition, le problème d'imbrication des échelles (spatiales et temporelles) et le système de pondération. La question des échelles est primordiale quant aux finalités recherchées d'éva-



luation, d'un côté, et de comparabilité, de l'autre.

La lecture des résultats des indicateurs synthétiques est souvent complexe. Le travail d'élaboration d'un indicateur synthétique ne consiste pas simplement en une juxtaposition de données des piliers du développement durable (économiques, sociales et environnementales) pour former un catalogue, mais surtout en une sélection et une hiérarchisation adaptées aux indicateurs pertinents.

L'intérêt des indicateurs composites apparaît clairement dès lors qu'il s'agit de comprendre des phénomènes complexes et multidimensionnels. De ce fait, le développement ne peut pas se réduire à la simple croissance économique. Les indicateurs proposés par le PNUD ont introduit d'autres dimensions socio-économiques, telles la santé, l'éducation et l'insertion sur le marché du travail.

Ces types d'indicateurs ont encore le mérite de rapprocher

des domaines qui sont habituellement traités séparément. Ils permettent d'établir des ponts entre des champs cloisonnés. C'est là une de leurs principales vertus, car ils tentent de rendre compte de la complexité et de la globalité des phénomènes.

Les indicateurs multidimensionnels ou synthétiques peuvent être utiles pour repérer les disparités territoriales internes à la région d'Île-de-France. En effet, la demande en indicateurs est forte pour les évaluations locales, en

### IDH-2 = (indice d'espérance de vie + indice diplôme + indice de revenus) / 3

Dimensions du développement humain	Indicateurs choisis	Valeur minimum	Valeur maximum	Mode calculatoire des indices (entre 0 et 1)
1. Santé	Espérance de vie à la naissance	65 ans	85 ans	Indice de santé = (espérance de vie - 65) / (85 - 65)
2. Savoir	% population >15 ans sortie du système scolaire et diplômée	50 %	100 %	Indice d'instruction-diplôme = (% pop.>15 ans diplômée - 50) / (100-50)
3. Niveau de vie	Revenu imposable médian des ménages par uc (US \$, PPA)	5 000 US\$	25 000 US\$	Indice de niveau de vie = [log (revenu médian/uc) - log (100)] / [log (40.000) - log (100)]



Le niveau d'alphabétisation et d'instruction constitue l'un des éléments clés du calcul de l'indicateur de développement humain.

S. Bar/Casali

vue d'établir un diagnostic qui fasse ressortir les points forts et les points faibles des territoires franciliens en termes de développement.

Mais, les difficultés ne sont pas négligeables. Certaines d'entre elles s'expliquent par le contexte international dans lequel les indicateurs du PNUD ont été élaborés, marqué par une double hétérogénéité : hétérogénéité des situations (de pauvreté, de développement, etc.) et hétérogénéité des outils statistiques (ce qui impose un choix limité de don-

nées). Ainsi, nombre d'informations utilisées au niveau international ne sont pas disponibles aux échelles infranationales, régionales ou départementales, sans oublier les distorsions que peuvent induire des découpages administratifs différents.

Reste alors posée la question plus fondamentale (et forcément subjective) du contenu et de la signification de ces indicateurs. Qu'est-ce que le développement ? Le bien-être, la santé sociale, le progrès social ? Qu'est-ce que la pauvreté ? Où s'arrê-

tent les inégalités et où commence la différence ? Quels taux « plancher », « plafond » et quel mode de pondération retenir ? Force est de constater que les indicateurs monétaires se trouvent de plus en plus démunis face à ces questions complexes.

En ce qui concerne la comparabilité internationale, l'effort devrait porter, dans un premier temps, sur l'appareil d'observation statistique lui-même. Le souci d'établir un indicateur synthétique peut devenir un aiguillon pour améliorer les outils statistiques, notamment au niveau régional.

Ainsi le travail de régionalisation des indicateurs du PNUD (IDH, IPH et IPF) ouvre le champ de la réflexion, appelle à la pluridisciplinarité des échanges et permet d'enrichir les travaux sur les indicateurs de qualité de vie et de bien-être (IQS et IQE), l'indicateur de situation sociale et l'indicateur de vitalité économique en cours d'élaboration par les organismes techniques associés à la Région d'Île-de-France (IAU Île-de-France, ARD, Mipes, ORS, Ordif, Arene, Airparif).

## Pour en savoir plus

- *Rapport d'étude sur la régionalisation des indicateurs du PNUD : les indicateurs de développement humain (IDH), de pauvreté humaine (IPH), et de participation féminine (IPF)*
- *Tableau d'indicateurs du développement durable, Laurif, juillet 2007.*  
[http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude\\_2/TI-DD-PDF.pdf](http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_2/TI-DD-PDF.pdf)
- MIPES : Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale, conseil régional d'Île-de-France – 115, rue du Bac, 75007 Paris. Contact : Florence Sabbah-Perrin (01 53 85 56 99)

### Directeur de la publication

François Dugeny

### Responsable des éditions

Frédéric Theulé

### Rédactrice en chef

Marie-Anne Portier

### Article

Iuli Nascimento (IAU Île-de-France)

Annie Mendez (Mipes)

### Maquette

Olivier Cransac

### Diffusion par abonnement

76 € les 40 numéros (sur deux ans)

### Service diffusion-vente

Tél. : 01 77 49 79 38

### Librairie d'Île-de-France

15, rue Falguière 75015 Paris

Tél. : 01 77 49 77 40

ISSN 1967 - 2144